

Madame Régine HATCHONDO  
Directrice Générale de la Création Artistique  
Ministère de la Culture et de la Communication  
62, rue Beaubourg  
75003 PARIS

Paris, le 27 janvier 2016

Madame la Directrice Générale de la Création Artistique,

Suite à la récente réception de courriers signés de votre prédécesseur par plusieurs ensembles musicaux à propos d'un « nouveau programme » les distinguant, les fédérations des musiques de patrimoine et de création que sont AJC, la FEVIS, Futurs Composés et Grands Formats, ainsi que le syndicat PROFEDIM s'associent pour vous adresser un message commun et leurs interrogations partagées.

Nous nous réjouissons de cette mesure forte prise en faveur des compagnies et ensembles musicaux, ces acteurs professionnels au service de la création artistique, de l'élargissement des publics, du bien commun.

A l'heure où les soutiens des collectivités à destination des ensembles indépendants sont en évidente diminution au gré des élections et des politiques partisanes, l'appui financier de l'Etat est un signal fort, un pari vers l'avenir en faveur de la création et des artistes.

Au-delà des moyens financiers accordés, ce nouveau « programme » est une véritable reconnaissance nationale du rôle essentiel des équipes artistiques indépendantes en terme de diversité artistique, de prise de risque, de modèle économique, de mobilité et de rayonnement international.

Ce programme a certes été annoncé à la suite de la MAP, inscrit dans le PLF 2016. Pour autant ce dispositif, mis en place sans concertation vis à vis des structures concernées ainsi que des réseaux et organisations professionnelles qui les fédèrent, nous conduit à un certain nombre de questions.

D'abord ce sont surtout les critères de choix que l'ensemble de la profession souhaite connaître. Les éléments d'appréciation évoqués dans ces courriers que sont la qualité et l'innovation artistiques, et le rayonnement national et international restent très larges et posent questions – en particulier pour des ensembles musicaux écartés de la sélection qui estiment répondre légitimement à ces exigences.

Nous aurions souhaité que la décision de la DGCA fasse l'objet d'une présentation du processus de décision qui a permis de qualifier telle ou telle équipe artistique dans ce programme.

De plus, il serait important de clarifier la méthodologie quant au suivi, à l'évaluation, à l'entrée ou à la sortie du dispositif, car le courrier attribue distinctions et financements sans préciser les conditions et les objectifs.

En conséquence, à l'heure où Madame la Ministre défend la diversité musicale, notre secteur s'interroge de l'absence de certaines esthétiques comme par exemple, le jazz et les musiques improvisées, la musique Renaissance, le théâtre musical et les musiques électro-acoustiques dans ce nouveau « programme ». Nous souhaitons avoir l'assurance de votre part que ces équipes seront prioritaires dès 2017 dans le cadre de la poursuite de ce programme.

C'est dans un même souci d'exigence et de transparence qui motive nos cinq structures à partager leurs questions avec le Ministère, en attente de clarifications rapides afin d'évacuer tout malaise au sein de la profession : quelles modalités d'évaluation pour entrer ou sortir du dispositif ? Quel processus de candidature à l'avenir ? Quelles attentes supplémentaires associées à l'augmentation de financement ou à la distinction ? Quel avenir de cette mesure au delà de 2016 ? Quelle articulation concrète avec le processus de financement via les DRAC ?

Renouvelant notre reconnaissance pour cette mesure qui renforce le soutien du Ministère aux ensembles indépendants, et attendant votre retour sur nos interrogations formulées, nous vous prions de recevoir, Madame la Directrice, l'expression de nos salutations distinguées,

Philippe OCHEM

Jacques TOUBON

Benoît THIEBERGIEN

Frédéric MAURIN

Lorraine VILLERMAUX

Président d'AJC

Président de la  
FEVIS

Président de Futurs  
Composés

Président de  
Grands Formats

Présidente de  
PROFEDIM

